

Date de convocation : 28/10/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Corinne BEAL (1).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Approbation de l'avenant n°27 des statuts du Haut Pays du Velay communauté relatif à la prise de compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines.

DCM 20241105-4

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que les statuts de la Communauté de Communes du Hauts Pays du Velay ont été modifiés afin de prendre en compte la prise de plusieurs compétences :

- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales urbaines.

Il présente alors la proposition des nouveaux statuts de la Communauté de Communes et le nouveau schéma de fonctionnement et propose au Conseil Municipal de se positionner sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°27 relatif aux statuts du HPVc, présenté par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention (Fabienne MANOHA) :

- Approuve la modification statutaire (avenant n°27) présentée ;

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105_4-DE
Reçu le 26/11/2024

- Charge Monsieur Le Maire d'informer le HPVc de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105_4-DE
Reçu le 26/11/2024